Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260413-DEL2026038B-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Constitution des commissions municipales et extra-municipales

DEL-2026-038

Numéro de la délibération : DEL-2026-038

Nomenclature ACTES : Fonctionnement des assemblées

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 13 avril 2026

Date de convocation du conseil : 6 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 6 avril 2026

Début de la séance du conseil : 18h00

Présidente de séance : Mme Soizic PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Alicia LE MOING

Etaient présents : M. Roger BERNON, Mme Jacqueline BOLLE, Mme Sabine BRESSON, M. Jean-Jacques BUSSON, M. Alexandre DESHAYES, M. Philippe EHRHARDT, Mme Laurence HEMON, Mme Caroline JEGADO, M. Iban JOUANNO-ROBERT, M. Philippe JOUBAUD, Mme Carole LE DOUX, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alicia LE MOING, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, Mme Alexia LE PONNER, Mme Océane LE TUTOUR, Mme Julie LEBEL, Mme Amélie LHOSTE, Mme Frédéric MAGUET, Mme Lydie MASSARD, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Soizic PERRAULT, Mme Bérengère PLUNIAN, Mme Aude POILEUX, M. Sébastien QUERO, Mme Armelle REGNIER, Mme Albane STEPHAN, M. Marcel TARTARY, Mme Laurent TELLIER

Etaient représentés : M. Thomas GUILLOUZO donne procuration à M. Philippe JOUBAUD, M. Philippe LE POETVIN donne procuration à M. Alexandre DESHAYES, M. Bertrand LE TADIC donne procuration à Mme Frédéric MAGUET

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260413-DEL2026038B-DE

Constitution des commissions municipales et extra-municipales

Rapport de Soizic PERRAULT

En application de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, la composition des différentes commissions doit respecter la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Les commissions seront composées de :

- L'adjoint délégué, rapporteur de la commission, 3 à 6 membres de la majorité, et 1 ou 3 membres représentant les minorités.

Nous vous proposons :

- De fixer comme indiqué ci-dessus la composition des commissions municipales et extra-municipales.
- D'approuver la composition de ces commissions, selon le principe de la représentation proportionnelle, telle que figurant en annexe

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Pontivy, le 13 avril 2026

LE MAIRE
Soizic PERRAULT

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Alicia LE MOING

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)